

LA CROIX
VALMER
UNION DES VITICULTEURS



Une qualité de vie

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre conseillers : 27
En exercice : 27
Présents : 19
Votants : 23

N°DEL 2024_04_048_6

L'an deux mil vingt-quatre, le dix-huit avril,

Le Conseil Municipal de la Commune de LA CROIX VALMER dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Salle Espace Diamant, sous la Présidence de Monsieur Bernard JOBERT, Maire.

Date de la Convocation du Conseil Municipal : 11 avril 2024

Objet : TOURISME

Signature d'une convention "Amusez-vous" avec la SPL du Golfe de Saint-Tropez

Présents :

Bernard JOBERT
René CARANDANTE
Catherine HURAUT
Yves NONJARRET
Stéphanie MECHIN
Jean-Michel VIGNAT
Linda TRIBET
Robert DALMASSO
Michèle CAPDEVIELLE
Gabrielle DALMAS

Marie-Paule MAUDUIT
Jacques BUTTARD
Pierre MONETON
Thierry DOMENACH
Chloé DE BROUWER
Adama LACLAVERIE
Roger OLIVIER
Bernard BRUNEL
Catherine BRUNETTO

Pouvoirs :

Brigitte RINAUDO PINEAU donne procuration à Catherine HURAUT
Laurence GIORGINI donne procuration à René CARANDANTE
Matthieu TAROT donne procuration à Stéphanie MECHIN
Marie-Françoise CASADEI donne procuration à Catherine BRUNETTO

Absents excusés :

Angelo MURA
Chantal MALFAIT
Julie HIVERT
Michaël REBOTIER

Secrétaire de séance :

Madame Linda TRIBET

Acte rendu exécutoire après dépôt
en sous Préfecture
Le 22-04-24
Et publication ou notification
Du 22-04-24



Le Maire,

=====
Madame Linda TRIBET, adjointe en charge du tourisme, expose au conseil municipal :

L'office de tourisme de La Croix Valmer est l'un des points de vente de l'offre de loisirs du guide "Amusez-Vous", édité par la SPL Golfe de Saint-Tropez Développement et présenté sur le site internet www.amusezvous.net.

L'office de tourisme de La Croix Valmer sera mentionné comme l'un des points de vente officiels sur tous les supports de communication "Amusez-Vous".

Les réservations se feront par l'intermédiaire de l'espace pro de la SPL Golfe de Saint-Tropez Développement, sur regiondo.

La responsabilité juridique et financière des produits diffusés est du ressort des prestataires de loisirs.

En cas de remboursement du client, « Golfe de Saint-Tropez Développement » procédera au remboursement.

Vu le CGCT, et notamment l'article L.2122-22 ;

Vu le procès-verbal en date du 25 mai 2020 portant installation du Conseil Municipal et élection du Maire et de ses adjoints ;

Vu la délibération n° 2020_04_28_1 en date du 08 juin 2020 portant délégation de pouvoir du Maire en vertu de l'article L.2122-22 du CGCT.

Il est proposé à l'Assemblée Délibérante :

- **D'approuver** la convention de partenariat de ventes des activités "Amusez-Vous" entre l'Office de Tourisme de La Croix Valmer et la SPL Golfe de Saint-Tropez Développement dans le cadre de la compétence touristique et valorisation du territoire.

Le Conseil Municipal a approuvé l'exposé du Maire, et après en avoir délibéré,

Approuve la proposition qui lui a été faite,

à l'unanimité

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Toulon dans un délai de deux mois à compter de sa date de publication.

Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Ainsi fait les jour, mois et an ci-dessus,
Suivent les signatures inscrites au registre,

Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,
Bernard JOBERT.



La Secrétaire de séance,
Madame Linda TRIBET

L. Tribet

Le Maire,
certifie que le présent document,
a été affiché en Mairie le,

22 AVR. 2024

Le Maire



Conseil Municipal du 18 avril 2024
N° DEL 2024_04_048_6

REÇU EN PREFECTURE

le 22/04/2024

Application agréée e-legalite.com

39_DE-003-218300481-20240418-DEL2024_048